

Enseignement catholique : système verrouillé et lobbying

« Le Sgec¹ exerce un lobbying important, qui ne se limite pas à la rue de Grenelle, il sait faire passer des amendements lors des discussions parlementaires [...] Le Sgec sait se faire entendre pour réclamer des droits identiques [au secteur public] mais tait ses avantages comparatifs. » *C'est ce qu'indique une note interne du ministère de l'Éducation nationale adressée au ministre Pap Ndiaye au moment de sa prise de fonctions en mai 2022, relayée par le site Contre Attaque².*

L'article de *Contre Attaque* s'appuie sur le rapport Vannier Weissberg³, document accablant qui met en lumière un système profondément opaque : celui du financement public des établissements privés sous contrat, dont 97 % sont catholiques. Ce rapport révèle non seulement l'ampleur des subventions publiques, plus de 11 milliards d'euros chaque année.

Surtout, ce système est dénoncé par les auteurs du rapport comme étant verrouillé de toutes parts, avec une protection par des réseaux politiques, religieux et économiques puissants. Les tentatives de dénoncer les pratiques scandaleuses auprès des autorités restent

vaines la plupart du temps. Le financement massif du privé sous contrat s'effectue sans exigence équivalente de transparence ou de résultats, et alimente une école à deux vitesses, où l'argent public bénéficie à des structures souvent réservées aux plus favorisés. Notre argent sert à payer la scolarité des notables à l'image de l'ancienne ministre Oudéa-Castera, c'est révoltant.

La question du financement public de l'enseignement privé n'est pas nouvelle. Elle a déjà provoqué un conflit majeur en 1984, lorsque Mitterrand avait tenté de créer un « grand service public unifié et laïque de l'éducation ». Cette initiative avait alors

1 Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique

2 <https://contre-attaque.net/2025/07/18/entrisme-catholique-dans-leducation-des-effets-bien-concrets/>

3 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b2423_rapport-information

provoqué des manifestations massives (2 millions de manifestants) dans toute la France, révélant la puissance du lobby catholique et des élus de droite.

Aujourd'hui encore, cette puissance est intacte. L'affaire du lycée musulman Averroès de Lille, dont le contrat d'association a été unilatéralement suspendu par l'État avant d'être rétabli par le tribunal administratif⁴, montre à quel point le traitement est à géométrie variable selon les confessions. Alors que le privé catholique bénéficie d'un soutien massif, les structures non catholiques sont traitées avec bien plus de sévérité.

L'ouverture d'une école privée non mixte en Sologne en septembre, par Pierre-Édouard Sterin, milliardaire lié à l'extrême droite, a été

validée par le ministère de l'Éducation nationale. Cette complaisance interroge : à quoi sert la laïcité si elle ne s'applique qu'à certains ? Où est le contrôle démocratique des fonds publics dans l'éducation ?

Qui sait que le paiement des cotisations syndicales des chefs d'établissements privés est effectué par les OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), donc de l'argent public ? Cela représente plus de 5 millions d'euros ! Un pur scandale.

Alors que l'État cherche de l'argent, il ferait mieux de se pencher sur ces financements. On rêve sans doute...



4 <https://lille.tribunal-administratif.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/le-tribunal-annule-la-decision-mettant-fin-a-l-association-entre-l-etat-et-le-lycee-prive-averroes>